

Procès-Verbal
Conseil Municipal
du 28 mars 2025
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beauflis	P	Franck Beaume	E	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	E	Éric Vallier	P	Martine Corréard	I

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Pouvoirs :

- Franck Beaume donne pouvoir à Jacqueline Bonato
- François Sroczyński donne pouvoir à Eric Vallier

Public : 7 personnes

Début de la réunion : 9h40

Fin de la réunion : 10h45

Le conseil municipal débute :

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 février 2025 est lu en début de séance pour approbation.

Vote : pour

Abstention des excusés absents lors des conseils.

Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 14 février 2025.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Vote CFU M57, M49, M4 2024
- 2 – Etude curage lagunage
- 3 – Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025
- 4 – Vote des taux impôts directs 2025 - **reportée**
- 5 – Création de poste adjoint administratif - **reportée**
- 6 – Durée d'amortissement Attribution de Compensation d'Investissement
- 7 – Travaux Chaumailoux – Demande de subventions
- 8 – Zonage et schéma eaux pluviales – Demande de subventions
- 9 – Etude infiltration et rejet lagunage – Demande de subventions
- 10 – Convention SILVAE
- 11 – Honoraires Maître PY
- 12 – Convention Bibliothèque – La Caverne du Livre
- 13 – Convention ALPES ISERE HABITAT + demande subventions - **reportée**
- 14 – Travaux conduite refoulement eaux usées Ruthière
- 15 – Devis télésurveillance Local Technique
- 16 – Vente terrains PARENDEL (BRUNET)
- 17 – Validation Devis 2BR - **annulée**

Divers

1 - Vote CFU M57, M49, M4 2024

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

2025-014 : Approbation CFU M57 2024

Lecture est faite des résultats du CFU 2024 M57, sections Investissement et Fonctionnement :

Budget Principal M57	
Fonctionnement	
Dépenses	382 131,89
Recettes	491 912,68
Bilan exercice	109 780,79
Excédent/déficit antérieur reporté	123 737,16
Résultat Fonctionnement	233 517,95
Investissement	
Dépenses	200 629,16
Recettes	67 539,24
Bilan exercice	-133 089,92
Excédent/déficit antérieur reporté	42 553,61
Résultat Investissement	-90 536,31
Total Dépenses	582 761,05
Total Recettes	559 451,92
Bilan exercice	-23 309,13
Excédent/déficit antérieur reporté	166 290,77
RESULTAT EXERCICE	142 981,64
Total RAR Dépenses	0,00
Total RAR Recettes	0,00
Bilan RAR	0,00
EXCEDENT DE RESULTAT A REPORTER (002)	142 981,64
DEFICIT DE RESULTAT A REPORTER (001)	-90 536,31
AFFECTATION RESULTAT (1068)	90 536,31

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-015 : Approbation CFU M49 2024

Lecture est faite des résultats du CFU 2024 M49, sections Investissement et Fonctionnement :

Budget M49	
Fonctionnement	
Dépenses	70 365,80
Recettes	101 503,97
Bilan exercice	31 138,17
Excédent/déficit antérieur reporté	150 026,54
Résultat Fonctionnement	181 164,71
Investissement	
Dépenses	93 620,00
Recettes	36 104,94
Bilan exercice	-57 515,06
Excédent/déficit antérieur reporté	34 198,38
Résultat Investissement	-23 316,68
Total Dépenses	163 985,80
Total Recettes	137 608,91
Bilan exercice	-26 376,89
Excédent/déficit antérieur reporté	184 224,92

RESULTAT EXERCICE	157 848,03
Total RAR Dépenses	0,00
Total RAR Recettes	0,00
Bilan RAR	0,00
EXCEDENT DE RESULTAT A REPORTER (002)	157 848,03
DEFICIT DE RESULTAT A REPORTER (001)	-23 316,68
AFFECTATION RESULTAT (1068)	23 316,68

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-016 : Approbation CFU M4 2024

Lecture est faite des résultats du CFU 2024 M4, sections Investissement et Fonctionnement :

Budget M4	
Fonctionnement	
Dépenses	13 580,18
Recettes	21 991,60
Bilan exercice	8 411,42
Excédent/déficit antérieur reporté	3 814,83
Résultat Fonctionnement	12 226,25
Investissement	
Dépenses	14 626,06
Recettes	18 495,40
Bilan exercice	3 869,34
Excédent/déficit antérieur reporté	-3 104,49
Résultat Investissement	764,85
Total Dépenses	28 206,24
Total Recettes	40 487,00
Bilan exercice	12 280,76
Excédent/déficit antérieur reporté	710,34
RESULTAT EXERCICE	12 991,10
Total RAR Dépenses	0,00
Total RAR Recettes	0,00
Bilan RAR	0,00
EXCEDENT DE RESULTAT A REPORTER (002)	12 991,10
EXCEDENT DE RESULTAT A REPORTER (001)	764,85
AFFECTATION RESULTAT (1068)	

Ces résultats sont repris au budget M57 de l'exercice 2025, au vu de la clôture du budget M4 et de la reprise des résultats par le Budget M57, délibération du 15 Novembre 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 – Etude curage lagunage

Dossier suivi par Daniel Martin

Un devis AGRESTIS pour l'étude de curage du lagunage a déjà été délibéré avec les montants suivants :

Mission de base est de 11 115.00€ HT

Et options : 1 pour 1 895.00€, 2 pour 823.60€, 3 pour 640.00€, 4 pour 1 420.00€

Il est demandé de rajouter l'option 5 pour un montant de 613,00 € HT : Analyses des demandes complémentaires, élaborations des éléments de réponse pour les services instructeurs.

Délibération adoptée à l'unanimité. Le CM charge et autorise M. le Maire à signer le devis incluant l'option 5 ajouter à l'ensemble du devis déjà adopté et à effectuer les demandes de subventions.

3 – Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025

M. le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Il est proposé au CM de bien vouloir :

- Autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité. Le CM autorisant M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4 – Vote des taux impôts directs 2025 - reportée

Délibération reportée – En attente de précisions de la Trésorerie.

5 – Création de poste adjoint administratif - reportée

N'ayant pas tous les éléments, la délibération est reportée.

6 – Durée d'amortissement Attribution de Compensation d'Investissement

Actuellement la commune paye tous les mois.

Il est demandé par la Trésorerie de passer en écriture d'amortissement des comptes 2046 et 2041512.

Le CM doit définir la durée de cet amortissement : 8 ans étant la moyenne des communes.

Délibération adoptée à l'unanimité pour définir la durée d'amortissement des comptes 2046 et 2041512 d'Attribution de Compensation d'Investissement sur une durée de 8 ans.

7 – Travaux Chaumailoux – Demande de subventions

Monsieur le Maire présente au CM le devis des travaux d'isolation de la Bergerie des Chaumailoux, dont le montant s'élève à 47 978 € HT.

Afin de participer au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose au CM d'effectuer des demandes de subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité. Le CM accepte la proposition de M. le Maire, le charge et l'autorise à effectuer les demandes de subventions essentielles à la réalisation des travaux sur la Bergerie des Chaumailoux.

8 – Zonage et schéma eaux pluviales – Demande de subventions

Monsieur le Maire présente au CM le devis d'étude du zonage et schéma des eaux pluviales dont le montant s'élève à 15 000 € HT.

Afin de participer au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose au CM d'effectuer des demandes de subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité. Le CM accepte la proposition de M. le Maire, le charge et l'autorise à effectuer les demandes de subventions essentielles à la réalisation de ces études et à signer le devis afférent à ces études.

9 – Etude infiltration et rejet lagunage – Demande de subventions

Monsieur le Maire présente au CM le devis de l'étude d'infiltration et du rejet du lagunage dont le montant s'élève à 4 790 € HT.

Afin de participer au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose au CM d'effectuer des demandes de subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité. Le CM accepte la proposition de M. le Maire, le charge et l'autorise à effectuer les demandes de subventions essentielles à la réalisation de ces études et à signer le devis afférent à ces études.

10 – Convention SILVAÉ – 2 délibérations

SILVAÉ, pour Société d'Innovation Locale pour une Valeur Ajoutée Equitable, est une entreprise implantée territorialement sur le Sud-Isère (Goncelin), dont les objectifs liés à la forêt et à la filière bois permettent de répondre aux contraintes énergie-climat par la réduction des transports, la création d'emplois non-délocalisables via le maintien ou le développement de l'activité sciage et transformation du bois, ainsi que par la valorisation de toute ressources bio- et géo-sourcées du territoire.

C'est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui inscrit ses activités en complémentarité des activités de la SCIC AtticorA basée à La Mure.

La SCIC SILVAÉ place la transformation du bois local au centre de ses activités et poursuit, dans une logique de revalorisation de la filière, les objectifs suivants : Achat de bois auprès des propriétaires forestiers publics et privés à proximité de ses unités de transformation ; Transformation des bois et production de certains produits spécifiques notamment pour la construction ; Utilisation des produits semi-finis ou finis sur son territoire.

Ses activités font écho à la politique publique portée par l'association des Communes Forestières de l'Isère (COFOR38).

1^{ère} délibération : signature de la convention tripartite entre la mairie, l'ONF et SILVAÉ

La présente délibération a pour objet d'approuver une convention d'approvisionnement en bois façonné liant la commune, l'ONF et SILVAÉ, et de définir, durant sa période de validité, les modalités et conditions permettant à la commune de contribuer, via l'ONF, à un approvisionnement régulier en bois façonné de SILVAÉ, dont la commune sera, de droit, associée au titre du collègue des fournisseurs.

Cadre légal :

Cette convention s'inscrit dans le cadre légal du Document d'Aménagement Forestier en cours, réalisé par l'ONF pour le compte de la commune.

Modalités :

Les modalités concernant les quantités et spécifications des produits, l'exploitation, la livraison (ou l'enlèvement) sont détaillées dans la convention.

Durée :

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, allant du 01/01/2025 au 31/12/2027. Elle est renouvelable tacitement par période d'un an, sans pouvoir excéder 5 ans supplémentaires. Toutefois, l'une ou l'autre des Parties conserve le droit de la dénoncer 3 mois avant chaque échéance annuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Rémunération :

Soucieuse d'une répartition équitable de la valeur ajoutée et d'un développement durable de la filière, et comme indiqué dans la convention, SILVAÉ s'engage à payer le bois à un prix majoré à l'ONF, qui répercutera intégralement ce bonus sur la recette de la commune (+15%). En parallèle, un pourcentage est également prévu pour le soutien d'une juste rémunération de l'entreprise de travaux forestiers (+5%).

La convention d'approvisionnement est à disposition en mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité. Le CM approuve la convention et autorise M. le Maire à signer la convention d'approvisionnement en bois façonné avec l'ONF et SILVAÉ.

2ème délibération : prise de participation à la SCIC SILVAE

Constituée en SCIC en 2023, elle compte sept collèges : « Collectivités territoriales », « Structures d'intérêt commun », « Propriétaires publics de ressources », « Propriétaires privés de ressources », « Investisseurs et épargnants », « Salariés » et « Bénéficiaires ».

Ses statuts permettent l'adhésion de personnes physiques et morales en qualité d'associés.

Il est proposé d'entrer au capital de la SCIC SILVAE par souscription d'une part sociale d'un montant de 100 €, correspondant à la souscription minimale. Ainsi la Commune entrerait dans le collège « Collectivités Territoriales ».

Les statuts de la SA SCIC SILVAE sont accessibles en mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité. Le CM approuve les statuts de ladite SCIC et décide d'une prise de participation de la commune pour un montant de 100 € (soit 1 part sociale) et autorise M. le Maire à signer le bulletin de souscription correspondant

11 – Honoraires Maître PY

M. le Maire rappelle la sollicitation de Maître PY pour une affaire qui engage la commune suite à la réception d'une mise en demeure concernant un raccordement pour les eaux usées.

La SARL PY CONSEIL, société d'avocat inscrite au Barreau de GRENOBLE est chargée de nous conseiller, assister, représenter ou défendre concernant la mission.

Une convention est donc proposée à hauteur de 1 500 € HT afin de répondre au mieux.

Convention accessible en mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité. Le CM approuve, charge et autorise M. le Maire à signer.

12 – Convention Bibliothèque – La Caverne du Livre

Une convention d'usage entre la commune (propriétaire des locaux) et la CCT (pour l'utilisation) est à signer.

Deux points sont à modifier :

- Le ménage est à la charge de la CCT et non plus aux bénévoles.
- Responsable légal à rajouter suite au changement : Dominique Dinne

Délibération adoptée à l'unanimité. Le CM approuve la convention et autorise M. le Maire à signer

13 – Conventions ALPES ISERE HABITAT + demande subventions - reportée

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de réhabilitation thermique, remplacement des fenêtres et lasure des portes de garage, prévus par Alpes Isère Habitat.

Pour la mise en œuvre des travaux, Alpes Isère Habitat sera le maître d'ouvrage.

Le montant des travaux concernant les parties communes s'élève à 8 313.75€ HT soit 9 976.50€ TTC.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention financière et de gestion et la convention de mandat et de maîtrise d'ouvrage proposées par Alpes Isère Habitat.

Il manque quelques éléments afin de délibérer, donc report.

14 – Travaux conduite refoulement eaux usées Ruthière

Monsieur le Maire rappelle les travaux de création d'une conduite d'alimentation en eau potable du hameau de Ruthière.

Profitant de ces travaux, Monsieur le Maire propose de créer dans le même temps une conduite de refoulement des eaux usées, dans le but d'anticiper les futurs travaux d'assainissement de ce hameau.

Le montant du devis s'élève à 17 009,52€ HT.

Délibération adoptée à l'unanimité. Le CM charge et autorise M. le Maire à signer le devis des travaux à l'entreprise Trièves Travaux et à effectuer les demandes de subventions pour participer au financement des travaux.

15 – Devis télésurveillance Local Technique

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis a été demandé à la société VERISURE afin de mettre en sécurité le garage communal ;
Devis consultable en mairie.

Abonnement mensuel : 74,40 € TTC
Matériel 957,60 € TTC

Délibération adoptée à l'unanimité. Le CM autorise M. le Maire à signer le devis.

16 – Vente terrains PARENDEL (BRUNET)

Monsieur le Maire rappelle la proposition de cession à Mmes PARENDEL de la parcelle C169 au prix de 200 euros, frais de notaire à charge de l'acheteur.

Parcelle « communale » enclavée à 100% par une parcelle leur appartenant.

Délibération adoptée à l'unanimité. Le CM charge et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte

17 – Validation Devis 2BR - annulée

Délibération annulée car le pouvoir a déjà été donné à M. le Maire par délibération du 22 juillet 2023 à signer tous contrats avenants.

Divers

Cérémonie du 27 juillet 2025 au Pas de l'Aiguille
Sujet reporté. François Sroczyński étant absent.

PLU

Une réunion publique, supplémentaire, est prévue le lundi 19 mai 2025 à 18h30 (salle polyvalente). Cette réunion sera conduite par le Cabinet 2BR autour d'ateliers.

Un questionnaire sera diffusé au préalable aux citoyens.

Intervention du public

Le CM est informé qu'un groupe d'habitants a pris une initiative importante en travaillant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de manière autonome tout en restant parallèle au Conseil Municipal (CM). La remise de leur compte rendu est une belle manière de contribuer à la démarche participative. En l'intégrant dans le cahier disponible en mairie, cela ouvre la possibilité à d'autres habitants de consulter ces idées et réflexions, ce qui renforce la transparence et la collaboration.

M. le Maire informe être très satisfait de cette participation mais précise que les décisions finales seront prises par le CM en concertation avec les organismes publics.

ABC

Il est mis en avant un projet de développement de la communication et d'une diffusion plus générale (et non que communale via « Infos du Village »), soit par la presse (DL).

SCOTT

Dossier en cours suite au prochain renouvellement du schéma de cohérence. M. le Maire étant présent aux ateliers.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil municipal le vendredi 11 avril 2025 à 11h00 dans la salle du Conseil municipal.

Compte-rendu

Établi par Marie-Pierre Joubert, Jean-Noël Bouvier et Martine Corréard pour la partie comptabilité.
Validé au Conseil municipal du 11 avril 2025
(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).